

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2245

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 3

À la fin de l’alinéa 77, substituer à l’année :

« 2025 »

l’année :

« 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement reportant aux exercices clos à compter du 31 décembre 2026 l’application de l’article 3, compte tenu de l’absence d’adoption de la loi de finances pour 2026 avant le 31 décembre 2025.